



HAL
open science

**Une autre forme de guerre : rançonner le plat pays.
L'exemple de Metz et du Pays messin à la fin du Moyen
Âge**

Laurent Litzenburger

► **To cite this version:**

Laurent Litzenburger. Une autre forme de guerre : rançonner le plat pays. L'exemple de Metz et du Pays messin à la fin du Moyen Âge. Les cahiers lorrains : organe des sociétés littéraires et scientifiques de Metz et de la Moselle, 2020, 2, pp.30-38. hal-03104970

HAL Id: hal-03104970

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03104970v1>

Submitted on 26 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Laurent Litzenburger, « Une autre forme de guerre : rançonner le plat pays. L'exemple de Metz et du Pays messin à la fin du Moyen Âge », *Les Cahiers lorrains*, 2020, 2, p. 30-38.

Laurent Litzenburger (Chercheur associé au CRULH, F-54000 Nancy, Université de Lorraine)

Introduction

La « paix des harengs », qui clôt la guerre des quatre seigneurs (1324-1326), révèle dans le même mouvement la principale force et la principale faiblesse de Metz à la fin du Moyen Âge. Durant le conflit, la ville est bloquée par une alliance formée entre Jean de Luxembourg, roi de Bohême, le duc de Lorraine, le comte de Bar et l'archevêque de Trèves, qui cherchent à contrecarrer l'influence grandissante de la cité dans la région et à évacuer les dettes contractées auprès des bourgeois Messins¹. Jacques d'Esch rapporte que lorsque les belligérants se retrouvèrent à Pont-à-Mousson pour faire la paix, la délégation messine apporta avec elle des harengs frais, ce qui provoqua la surprise des autres médiateurs :

« il apert bien que vous paies bien vous hostez, que vous avez des hairans, et nous n'en povons nulz avoir ». Adont lour respondont ciaulx de Mets : « Nous ne les avons mie de ceste ville, mais les avons amenes de Metz avec nous ». Adont dirent les dis moiens : « Comment se puet il faire que vous aies hairans a Metz pour les chamins que vous sont clos ? Et ilz ne sont mie cloez pour nous et si n'en povons nulz avoir ». Et ciaulx de Metz lour dirent : « Vous cuidies tenir les chamins et pays clous pour nous, mais nous les tenons clous pour vous »².

La relation de Jacques d'Esch présente cette démonstration comme le point crucial ayant stupéfait les ennemis de Metz, à tel point qu'elle aurait favorisé la décision immédiate de faire la paix³. Cette histoire, qui prétend montrer une certaine capacité de projection

¹ Jean SCHNEIDER, *La Ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles*, Nancy, G. Thomas, 1950, p. 464-467.

² Georg WOLFRAM (éd.), *Die Metzzer Chronik des Jaique Dex (Jacques D'Esch) über die Kaiser und Könige aus dem Luxemburger Hause*, dans *Quellen zur lothringischen Geschichte*, Leipzig, Verlag von Quelle & Meyer, 1906, band IV, p. 76-77.

³ Georg WOLFRAM (éd.), *ouv. cit.*, p. 76-77.

économique de la cité au-delà des limites de son plat pays en temps de « *clôture* » des frontières, souligne dans le même temps la vulnérabilité du territoire contrôlé par la cité en temps de guerre et dissimule mal les difficultés de ravitaillement que connaît réellement la ville durant ces deux années de conflit, ainsi que le coût relativement exorbitant de ces négociations pour la ville⁴.

Depuis la Commune de 1326-1327, la cité est dirigée par une oligarchie patricienne qui cherche à mieux prémunir la ville des dangers extérieurs en réalisant des investissements défensifs réguliers et en entretenant une soldatesque importante et permanente de « *soldoyeurs* », mercenaires chargés de défendre la cité⁵. Cette oligarchie contrôle également le plat pays alentour, le Pays messin, qui s'étend entre les côtes de Moselle et les vallées de la Seille et de la Nied et fait sa richesse, notamment grâce à l'élevage et à la viticulture, tout en alimentant les finances de la cité⁶. La « paix des harengs » souligne sans le vouloir la dichotomie très forte qui existe dans le système défensif de cité : alors que la guerre des quatre seigneurs donne à voir une ville qui semble inexpugnable jusqu'au terme du Moyen Âge, son plat pays – l'assise de son ravitaillement et de sa puissance – reste particulièrement exposé aux razzias ou aux rançonnements. Nombre d'ennemis de la cité ou de troupes de passage sauront profiter de cette vulnérabilité : il s'agit là d'une autre forme de guerre, récurrente durant les deux derniers siècles du Moyen Âge, qui permet de faire plier une ville par ailleurs imprenable.

Metz, une paix armée à la fin du Moyen Âge

Depuis une décennie, les nombreux et très riches travaux publiés – notamment dans ces pages – par les chercheurs de l'association *Historia Metensis*, créée en 2008, ont contribué à renouveler et approfondir considérablement les connaissances sur la défense de Metz⁷. À partir de la guerre des quatre seigneurs (1324-1326), la modernisation du système défensif de la cité devient une priorité pour le gouvernement urbain. Celle-ci repose essentiellement sur deux axes complémentaires : la construction, l'entretien et l'amélioration continue des murailles pour répondre aux évolutions des techniques militaires et l'entretien d'une soldatesque permanente et importante de « *soldoyeurs* », mercenaires chargés de défendre la

⁴ Jean SCHNEIDER, *La Ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles*, ouv. cit., p. 464-467.

⁵ Mylène DIDOT, *Metz, une ville fortifiée : étude des comptes des gouverneurs des murs de la ville (1463-1543)*, Thèse de doctorat, Université de Lorraine, 2017.

⁶ Jean SCHNEIDER, *La Ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles*, ouv. cit., p. 59 et p. 409-448 ; Jean SCHNEIDER, « Le mouvement économique à Metz pendant la deuxième moitié du XIV^e siècle d'après les registres de la maltôte », dans *Bulletin philologique et historique du CTHS*, 1952 (1948-1950), p. 55-73 ; Odile COLIN, *Les Finances de la ville de Metz au XV^e siècle*, Thèse de l'École des Chartes, Paris, 1957, tome 1, p. 72.

⁷ <http://historiametensis.eklablog.com/> [URL consultée le 30/08/2020].

cit  et ses avant-postes dans le territoire de la cit ⁸. Disponibles de fa on quasi continue   partir de 1420, les livres de comptes du receveur de la cit  permettent de comparer les d penses relatives aux murailles et aux gages des mercenaires avec l'ensemble des d penses de la cit ⁹. Une analyse   grands traits de ces sources comptables (cf. figure 1) montre que pendant la majeure partie du XV^e si cle, la solde des mercenaires p se consid rablement sur les d penses municipales : les gages des « *soldoyeurs* » repr sentent souvent au minimum la moiti  de la totalit  des d penses annuelles de la cit , avec des « chandelles » tr s visibles pouvant s' lever jusqu'au trois-quarts des d penses annuelles de la ville lors des p riodes de tensions ou de conflits avec les puissances voisines, comme c'est notamment le cas lors de la guerre de la « Hott e de pommes » (1427-1430), de l'exp dition de Charles VII (1444-1445) ou encore du dernier coup de force de Ren  II contre la cit  (1489-1490)¹⁰.

Les remarquables travaux entrepris   ce sujet par Myl ne Didiot-Parisot r v lent que, pendant toute la fin du Moyen  ge, le budget municipal est litt ralement  cras  par ce poste de d pense, qui d passe largement les investissements d fensifs r alis s pour entretenir et am liorer les murailles de la cit  : en moyenne, ces derniers repr sentent environ 10 % du budget annuel entre le d but du XV^e si cle et le milieu du XVI^e si cle. Cette tendance domine jusque dans les ann es 1490, moment o  une paix fragile et relative avec les puissances voisines permet de limiter le nombre de mercenaires entretenus par la cit  et d'augmenter la part relative des investissements d fensifs¹¹. C'est donc litt ralement   prix d'or que Metz assure, avec une efficacit  r elle et malgr  la complexit  du financement, de la gestion et de l'administration du syst me d fensif (murs et soldatesque), une paix arm e avec ses voisins, ce qui permet   cette ville libre d'Empire de conserver jusqu'en 1552 une ind pendance de fait et de profiter   plein de sa situation dans cet espace de « l'entre-deux », entre Royaume de France et Empire.

⁸ Sans chercher l'exhaustivit  sur un immense travail collectif, voir notamment : Julien TRAPP, « D fendre Metz au Moyen  ge (XIII^e-XVI^e si cles).  tude arch ologique et historique de l'enceinte m di vale (1^{ re} partie) », *Les Cahiers Lorrains*, 1/2, 2013, p. 28-37 ; Julien TRAPP, « D fendre Metz au Moyen  ge (XIII^e-XVI^e si cles).  tude arch ologique et historique de l'enceinte m di vale (2^e partie) », *Les Cahiers Lorrains*, 3/4, 2013, p. 66-71 ; Julien TRAPP, « D fendre Metz au Moyen  ge (XIII^e-XVI^e si cles).  tude arch ologique et historique de l'enceinte m di vale (3^e partie) », *Les Cahiers Lorrains*, 3/4, 2015, p. 54-63 ; Julien TRAPP, « D fendre Metz au Moyen  ge (XIII^e-XVI^e si cles).  tude arch ologique et historique de l'enceinte m di vale (4^e partie) », *Les Cahiers Lorrains*, 1/2, 2016, p. 14-19 ; Julien TRAPP et Myl ne DIDOT (dir.), *D fendre Metz   la fin du Moyen  ge.  tude de l'enceinte urbaine*, Nancy, PUN –  ditions universitaires de Lorraine, 2017, 560 p.

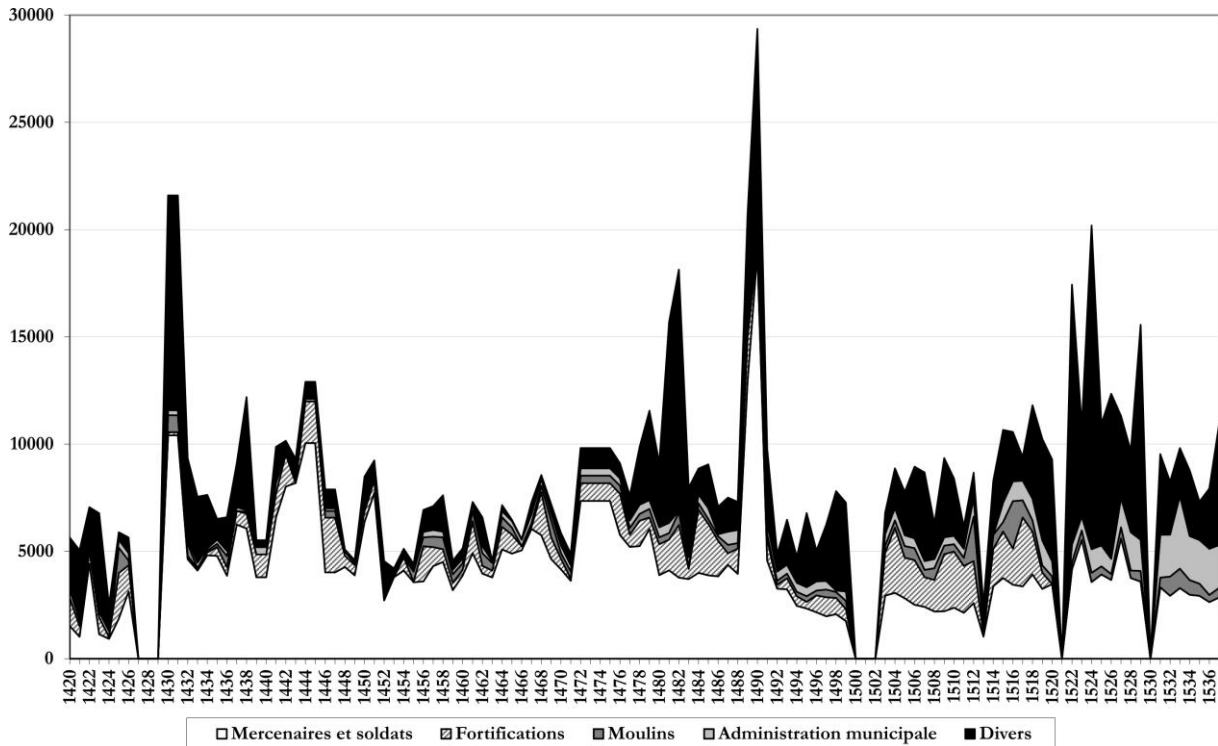
⁹ Cette analyse des d penses municipales s'appuie sur les livres de comptes du receveur de la cit , Archives Municipales de Metz (Arch. mun. Metz), CC 3-XI (1420-1421)   C.C. 29-IV (1536-1537).

¹⁰ Figure 1 d'apr s : Laurent LITZENBURGER, *Une Ville face au climat : Metz   la fin du Moyen  ge (1400-1530)*, Nancy, PUN –  ditions Universitaires de Lorraine, 2015, p. 344.

¹¹ Myl ne DIDOT, *ouv. cit.*, p. 489-589.

Figure 1

Évolution des principales dépenses (cumulées, en livres) de la ville de Metz (1420-1537)



La devise de la cité, « *Si nous avons paix dedans, nous avons paix defor* », que les patriciens font inscrire au-dessus de la porte du Pont Rengmont lorsqu'ils rétablissent leur unité et leur autorité à l'issue de la Commune de 1326-1327, est un appel à l'unité du corps social à l'issue d'un contexte politique intérieur troublé¹². Cette devise peut également être comprise comme un rappel de la seule menace réelle qui pèse sur la défense de la ville : la trahison. Tout au long du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle, dans un contexte de division entre patriciens se caractérisant par l'apparition, au gré des circonstances politiques, de partis ou factions pro-lorraines, pro-françaises ou pro-bourguignonnes, le recours à la trahison semble la seule manière efficace de faire tomber les défenses de la cité, tout particulièrement après l'échec de l'expédition de Charles VII (1444-1445)¹³. Mireille Chazan rappelle ainsi les tentatives avortées de 1465, 1473 et 1491. S'il est inutile de revenir en détail sur les tentatives de trahisons de 1465, 1473 et 1491, déjà bien connues¹⁴, le sort réservé à Jean de Landremont le 5 janvier 1492 prend un caractère exemplaire qui semble viser un double objectif. Son

¹² Jean SCHNEIDER, *La Ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles*, ouv. cit., p. 471.

¹³ Mireille CHAZAN, « La vie politique à Metz à la fin du Moyen Âge et au début du XVI^e siècle. Trahisons, conspirations et luttes de partis », dans *Mémoires de l'Académie Nationale de Metz*, 2010 (vol. 23), p. 311-322 ; Martial GANTELET, « Entre France et Empire, Metz, une conscience municipale en crise à l'aube des Temps modernes (1500-1526) », dans *Revue Historique*, 2001 (n°617), p. 5-45.

¹⁴ Mireille CHAZAN, ouv. cit., p. 311-322, ici p. 313-315.

supplice et son exécution publique, sur la place du Chambre, sont destinés à émouvoir le corps social – au même titre que le portrait qu'en brosse Philippe de Vigneulles¹⁵ – afin de prévenir toute nouvelle trahison : émasculé puis étranglé, le traître encore à demi-conscient est ensuite éventré, éviscéré, avant d'avoir le cœur arraché par le bourreau¹⁶. Dans un second temps, le traitement que subit la dépouille du traître semble destiné à réaffirmer symboliquement la puissance du système défensif messin : ses entrailles sont brûlées sur la place publique, alors que son corps est démembré et décapité, la tête étant fichée sur une pique puis recouverte de fer blanc afin d'assurer sa conservation, avant d'être placée entre deux épis de faîtage de la grosse tour de la porte du Pontiffroy ; les autres parties du corps sont dispersées et exhibées au-dessus des autres portes de la ville (porte Serpenoise, porte Mazelle et porte du Pont-Rengmont)¹⁷. Le supplice de Jean de Landremont et l'utilisation symbolique de sa dépouille illustrent tout l'effroi d'une cité qui considère que la menace est essentiellement intérieure alors que son système défensif, nécessairement imparfait, n'a pourtant jamais été mis en défaut durant les nombreux sièges qui ont lieu entre la guerre des quatre seigneurs (1324-1326) et la perte de l'indépendance, en 1552. Mais si la cité semble relativement à l'abri derrière ses murailles, il n'en va pas de même du Pays messin.

La razzia, forme dominante des conflits régionaux à la fin du Moyen Âge

Philippe Contamine rappelle que le plat pays désigne, dans les deux derniers siècles du Moyen Âge, le territoire sans défense, par analogie avec la « maison plate » opposée à la « maison forte »¹⁸. Dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, l'expression fait partie du vocabulaire courant et se retrouve aussi bien dans les documents fiscaux, dans les lettres de rémission des registres de la chancellerie royale que sous la plume des écrivains, toujours pour désigner le territoire le plus exposé¹⁹. Or, Jean Schneider montre justement dans sa thèse fondamentale d'histoire urbaine que la particularité de Metz est d'être dirigée par une oligarchie se trouvant à la tête d'un véritable « État urbain » contrôlant de façon univoque son plat pays, une exception évoquant le *contado* italien et sans aucun équivalent au Nord des

¹⁵ Charles BRUNEAU (éd.), *La Chronique de Philippe de Vigneulles*, Metz, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, 1932, Tome 3, p. 255-267.

¹⁶ Mylène DIDOT, *ouv. cit.*, p. 509-510.

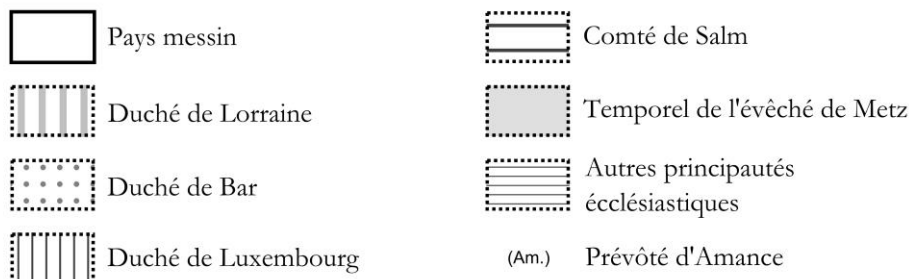
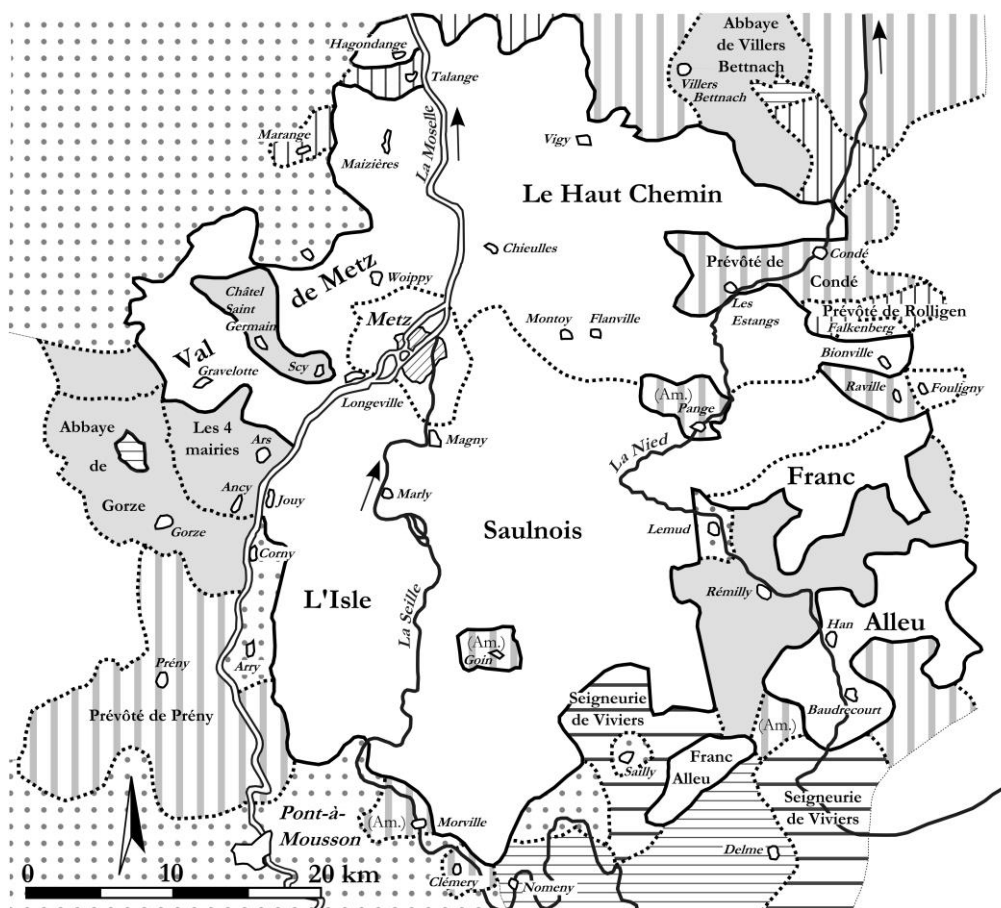
¹⁷ Mylène DIDOT, *ouv. cit.*, p. 90 et p. 509-510.

¹⁸ Philippe CONTAMINE, « L'impact de la guerre de Cent Ans en France sur le « plat pays » et sur la vie au village », dans Christian DESPLAT (dir.), *Les villageois face à la guerre (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Actes des 22^e journées internationales d'histoire, 2000, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2002, p. 15-34, ici p. 21.

¹⁹ Philippe CONTAMINE, « L'impact de la guerre de Cent Ans en France sur le « plat pays » et sur la vie au village », *ouv. cit.*, note 26, p. 21.

Alpes²⁰. Le « Pays de Metz », mentionné pour la première fois dans un atour daté de 1323, est un assemblage hétéroclite : Jean Schneider dénombre un groupe de 136 villages qui se déclarèrent prêts, en 1404, à obéir à la justice messine, constituant ainsi l'État urbain messin à proprement parler (cf. figure 2)²¹.

Figure 2
Le Pays messin vers le milieu du XV^e siècle



²⁰ Jean SCHNEIDER, *La Ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles*, ouv. cit., p. 59 et p. 409-448.

²¹ Figure 2 d'après : Laurent LITZENBURGER, *Une Ville face au climat : Metz à la fin du Moyen Âge (1400-1530)*, ouv. cit., p. 27.

Durant les XIV^e et XV^e siècles, les échevins cherchent systématiquement à faire appliquer leur réglementation, notamment économique²², sur ce territoire qui s'étend sur deux ou trois lieues d'Empire autour de la cité, soit entre 15 et un peu plus de 20 km²³. C'est dans ces mêmes limites que la ville surveille les mesures utilisées sur les marchés et contrôle la navigation sur la Moselle et la Seille²⁴. Cet espace est en outre directement dominé par la cité, dont la bourgeoisie et les patriciens se sont appropriés le contrôle foncier en éliminant les seigneuries²⁵. La ville met tardivement en place, au tout début du XV^e siècle, un système financier rigide destiné à lui assurer des revenus pérennes. Ce régime fiscal, qui s'appuie sur diverses expériences réalisées dans le courant du XIV^e siècle, devient nécessaire à un moment où la vie économique de la cité se révèle moins prospère, dans un contexte géopolitique où les principautés territoriales voisines menacent de façon quasi permanente son indépendance²⁶. Ce système des maltôtes constitue une forme de fiscalité indirecte qui concerne la majeure partie des activités économiques de la cité et de son plat pays à la fin du Moyen Âge²⁷. Le Pays messin constitue donc à la fois la plus grande force de la cité, en lui fournissant une assise économique et fiscale, mais également sa plus grande faiblesse, car ce territoire est très difficile à défendre et s'impose naturellement comme une cible privilégiée pour ses ennemis.

Les conflits régionaux qui opposent Metz et les principautés voisines durant le XV^e siècle, s'ils sont parfois spectaculaires et localement dramatiques, renvoient d'ailleurs davantage au motif de la razzia qu'à celui de la guerre généralisée ou de la politique de la terre brûlée²⁸. Le curé de Saint-Eucaire nous renseigne abondamment sur la guerre de la « Hottée de pomme » (1427-1430), qui débute un siècle après la « Paix des harengs » (1326) sous un motif apparemment anodin : en septembre 1427, l'abbé de Saint-Martin-devant-Metz, établissement religieux qui relève du duc de Lorraine, fait cueillir dans le jardin de l'abbaye une « hottée » de pomme qu'il fait porter dans sa résidence, située à Metz. Le duc de Lorraine réclame en conséquence l'acquiescement d'une taxe pour ces fruits, au motif qu'ils sortent du territoire lorrain. Les messins souhaitent conserver leur indépendance politique et opposent une farouche résistance à cette demande du duc de Lorraine, qui cherche à faire reconnaître

²² Jean SCHNEIDER, *La Ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles*, ouv. cit., p. 413-424.

²³ La lieue d'Empire représente environ 7 500 mètres, Jean SCHNEIDER, *La Ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles*, ouv. cit., p. XXVI.

²⁴ Jean SCHNEIDER, *La Ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles*, ouv. cit., p. 413-424.

²⁵ Jean SCHNEIDER, *La Ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles*, ouv. cit., p. 409-448.

²⁶ Odile COLIN, ouv. cit., tome 1, p. 72.

²⁷ Jean SCHNEIDER, « Le mouvement économique à Metz pendant la deuxième moitié du XIV^e siècle d'après les registres de la maltôte », ouv. cit., p. 55-73.

²⁸ Christophe RIVIÈRE, « Insécurité et gens de guerre à la fin du Moyen Âge : une spécificité lorraine ? », dans *Annales de l'Est*, 2004 (n°54), p. 119-142, ici p. 131.

son droit de souveraineté sur l'abbaye²⁹. Ce conflit connaît deux phases d'exactions. Les deux premières années sont essentiellement marquées par une succession de pillages très circonscrits dans l'espace. Le village de Saint-Martin-devant-Metz est par exemple pillé à six reprises durant cette phase du conflit, mais sans conséquences pour le reste du Pays messin³⁰. La deuxième phase du conflit est tardive : ce n'est qu'en juin 1429, au moment des récoltes, que le duc Charles II de Lorraine se présente aux portes de la cité avec une troupe de 1 500 chevaliers et de 5 000 hommes d'armes³¹. Le curé de Saint-Eucaire rapporte que cette attaque se joue avant tout sur un terrain symbolique, puisque les assaillants ne cherchent pas véritablement à assiéger la cité, ce qui semble peine perdue. Ils se contentent d'abattre le gibet de Metz et surtout de faucher – au moment où les récoltes doivent commencer – plusieurs champs de blé situés entre la côte Saint-André et Augny³². Sur le chemin du retour, les troupes lorraines sont frappées par une « *tempeste de tonnoire, & de grosse grelle* » qui fait plusieurs victimes, « *par especialz de ceux don Pont à Mousson* », ce que le curé de Saint-Eucaire et ses continuateurs, comme Jehan Praillon et Philippe de Vigneulles, interprètent comme une punition divine et un juste retour des choses³³. Les conséquences de ce conflit sont extrêmement limitées, puisque les observateurs messins ne signalent qu'une cherté temporaire de blé et de grains dans le courant de l'année 1429, directement imputée à la « *clôture* » des frontières imposée par le duc de Lorraine, et non à la guerre elle-même. Les échevins messins y mettent d'ailleurs rapidement fin après avoir fait estimer les réserves disponibles et en vendant une partie des stocks de blés de la ville³⁴. Les effets de ce long conflit ne sont cependant pas nuls, puisque l'administration messine ne semble pas avoir produit de livres de comptes entre 1427 et 1430, signe probable d'une désorganisation temporaire de celle-ci³⁵. Ce conflit régional est typique de la fin du Moyen Âge, en cela que les moyens financiers et militaires mobilisés par les protagonistes restent relativement limités, à la fois en nombre d'hommes et dans la durée des opérations, ce qui n'empêche pas des tentatives de coups de force contre la cité, comme ce fut le cas en juin 1429. Initiée pour une

²⁹ Christophe RIVIÈRE, *ouv. cit.*, p. 126-130.

³⁰ Henri KLIPPFEL, *Les Paraiges messins. Étude sur la république messine du XIII^e au XVI^e siècle*, Metz-Paris, Warion, 1863, p. 352.

³¹ Christophe RIVIÈRE, *ouv. cit.*, p. 130 ; Augustin CALMET (éd.), *Chronique, ou Annales du Doyen de S. Thiébaud de Metz*, dans *Histoire de Lorraine, Preuves servant à l'histoire de Lorraine*, tome V de la première réimpression, Paris, Editions du Palais Royal, 1973, col. xliv.

³² Augustin CALMET (éd.), *Chronique, ou Annales du Doyen de S. Thiébaud de Metz*, *ouv. cit.*, col. xliv.

³³ Augustin CALMET (éd.), *Chronique, ou Annales du Doyen de S. Thiébaud de Metz*, *ouv. cit.*, col. xliv ; Charles BRUNEAU (éd.), *ouv. cit.*, tome 2, p. 208 ; Bibliothèque Multimédia Intercommunale d'Épinal (BM Épinal), Ms. 131, « Chronique de Praillon », f^o 190.

³⁴ Charles BRUNEAU (éd.), *ouv. cit.*, tome 2, p. 195 ; BM Épinal, Ms. 131, « Chronique de Praillon », f^o 194.

³⁵ Il est possible que ces documents aient été détruits ultérieurement, mais la coïncidence chronologique est trop belle.

querelle de prééminence, ce conflit particulier reste essentiellement sur le terrain symbolique. La désorganisation temporaire des circuits locaux et régionaux d'échanges en est la conséquence la plus évidente, avec des conséquences quasi nulles sur les activités agricoles et un impact temporaire sur les marchés agricoles. Dès cette époque, la ville a la capacité, grâce aux greniers municipaux et aux réserves privées, de faire face aux périodes de guerre, contribuant ainsi à renforcer son système défensif.

Si la cité s'en tire à bon compte lors de ce conflit spécifique, les exactions perpétrées par les troupes du duc de Lorraine soulignent à nouveau la fragilité du plat pays. Mylène Didiot-Parisot souligne que la mise en défense du Pays messin est un sujet qui reste à traiter, mais que le plat pays participe directement à la défense de la cité à travers des avant-postes, maisons fortes (à Moulins pour les Baudoche, à Louvigny pour les Gronnais, à Ennery pour les Heu, etc.) et forteresses (Vry, Talange, Louvigny, etc.) placés sous la houlette des Sept de la guerre, qui sont régulièrement entretenues, améliorées et visitées³⁶. Le gouvernement urbain reste très attentif à ces infrastructures de dissuasion : en 1488, par exemple, il interdit de céder une maison forte à un non messin sous peine de 500 livres d'amende³⁷. Les nombreuses églises fortifiées du Pays messin, comme celle de Chazelles, édifiée en 1409, dont l'architecture s'inspire des maisons fortes voisines ou des grands greniers urbains comme le grenier de Chèvremont, constituent un dernier avatar de la mise en défense du plat pays, tout en incarnant sa vulnérabilité³⁸.

Les rançonneurs des récoltes et des vendanges

Durant le Moyen Âge, la pratique consistant à rançonner une cité en menaçant son plat pays est relativement commune, notamment dans le contexte de la « guerre de Cent Ans » (1328-1453), lorsque les trêves laissent les Grandes Compagnies démobilisées, comme c'est le cas à partir de 1359³⁹. Si le phénomène des Compagnies d'aventure en quête de butin et de rançons est déjà bien documenté, la géographie de leurs dévastations, leurs cibles privilégiées

³⁶ Mylène DIDIOT, *ouv. cit.*, p. 387, p. 410-411, p. 422 et p. 529.

³⁷ Gérard GIULIATO, « Insécurité et mise en défense du village en Lorraine médiévale », dans Christian DESPLAT (éd.), *ouv. cit.*, p. 35-52, ici p. 44-45.

³⁸ Gérard GIULIATO, *ouv. cit.*, p. 49.

³⁹ Philippe CONTAMINE, « Rançons et butins dans la Normandie anglaise (1424-1444) », dans *La guerre et la paix. Frontières et violences au Moyen Âge. Actes du 101^e Congrès National des Sociétés Savantes : Lille, 1976*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p. 241-270 ; Philippe CONTAMINE, « Lever l'impôt en temps de guerre : rançons, appatis, souffrances de guerre dans la France des XIV^e et XV^e siècles », dans Philippe CONTAMINE, Jean KERHERVÉ, Albert RIGAUDIÈRE (éd.), *L'impôt au Moyen Âge. L'impôt public et le prélèvement seigneurial fin XII^e-début XVI^e siècle*, tome 1, *Le droit d'imposer (actes du colloque tenu à Bercy – juin 2000)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002, p. 11-39 ; Franck VILTART, « Exploitez la guerre par tous les moyens ! Pillages et violences dans les campagnes militaires de Charles le Téméraire (1466-1476) », dans *Revue du Nord*, 2009/2 (n° 380), p. 473-490.

et les divers modes d'actions de ces bandes armées restent pourtant relativement mal connus⁴⁰. Le *Journal* du curé de la paroisse de Saint-Eucaire, à Metz, rapporte ainsi qu'en 1365, vers la Pentecôte, le célèbre capitaine Arnaud de Cervole, surnommé l'Archiprêtre, arrive dans le Pays messin avec une grande compagnie rassemblant, selon l'auteur, le chiffre fantasque de 40 000 hommes⁴¹. Philippe de Vigneulles et Jehan Praillon montrent que la cité se prépare alors à faire la guerre et n'hésite pas à incendier et détruire ses faubourgs, qui occupent – selon les témoignages tardifs mais bien documentés de ces deux auteurs – une superficie aussi grande que la cité *intra-muros*. Le gouvernement urbain, certain de pouvoir tenir un siège et défendre la ville, n'hésite pourtant pas à offrir une rançon extraordinairement élevée de 18 000 florins d'or à l'Archiprêtre⁴². Il s'agit de se débarrasser au plus vite de cette menace, qui survient au tout début du mois de juin et met donc en péril le début des récoltes et des travaux dans les vignes. Le curé de Saint-Eucaire ne laisse absolument aucun doute sur le fait qu'il s'agit là précisément des objectifs de l'Archiprêtre et sa bande armée, qui ont particulièrement bien ciblé la seule faiblesse réelle de la cité et ne cherchent absolument pas à s'attaquer à ses fortifications ou à mener un siège⁴³. *In fine*, davantage que la guerre elle-même, c'est donc le spectre de la crise économique ou de la crise de subsistance qui inquiète la cité, qui n'hésite pas à s'endetter pour financer la rançon, ce qui vaut à Arnaud de Cervole et sa troupe d'être décrits comme « *de mauvaises gens sans foy et sans loy* » et de « *mauldis chiens enragiés* »⁴⁴. Quelques temps après le départ de cette Grande Compagnie, le curé de Saint-Eucaire raconte comment un homme dénommé Oreillart, de Magny, dans le Pays messin, est capturé, mis au pilori puis traîné et exposé dans la rue pour sa trahison et avoir renseigné l'ennemi⁴⁵.

Cet événement n'est pas isolé et d'autres mercenaires se mettent au service des seigneurs et princes lorrains et ravagent toute la région dans les années 1360-1370. Vers la fin du mois d'août et le début du mois de septembre 1375, le curé de Saint-Eucaire signale l'arrivée d'une nouvelle bande armée dans le Pays messin, celle des « *grands bretons* »

⁴⁰ Philippe CONTAMINE, « Les compagnies d'aventure en France pendant la Guerre de Cent Ans », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Âge, Temps modernes*, tome 87 (n°2), 1975, p. 365-396.

⁴¹ Augustin CALMET (éd.), *Chronique, ou Annales du Doyen de S. Thiébaud de Metz*, ouv. cit., col. xv.

⁴² Charles BRUNEAU (éd.), ouv. cit., tome 2, p. 51-52 ; BM Épinal, Ms. 131, « Chronique de Praillon », f° 97-97 v°.

⁴³ Augustin CALMET (éd.), *Chronique, ou Annales du Doyen de S. Thiébaud de Metz*, col. xv : « *ly Archeprestre & ses Compaignons demandoient une somme d'argent, pour aller Oultre-mer, en sy comme le Roy de France lor avoit ordonné : car ilz eussent fourfait tout le Pays, sy comme ils firent en Aussay, où ly Eimpire de toute l'Allemagne fut esté perdue, dont ceulx de Metz leur donnont x. m. florins* ».

⁴⁴ Augustin CALMET (éd.), *Chronique, ou Annales du Doyen de S. Thiébaud de Metz*, col. xv.

⁴⁵ Augustin CALMET (éd.), *Chronique, ou Annales du Doyen de S. Thiébaud de Metz*, col. xvi-xvii.

d'Enguerrand de Coucy, forte de 4 000 lances⁴⁶. Là encore, leur action est particulièrement ciblée et n'est pas orientée contre la ville et ses murailles, puisqu'ils menacent en même temps la cité et l'évêque de mettre à feu le plat pays et plus spécifiquement de « *fronder* (arracher) *tous les raisins qui estoient au sappe* (seps) » pour les ruiner, au moment précis où les vendanges vont débiter⁴⁷. Le témoignage du curé montre que « *les Bourgeois en regardant le mal qui en pouvoit venir* » négocient et acceptent là encore de payer la somme astronomique de 35 000 francs et l'évêque la somme de 16 000 francs pour se débarrasser de ces routiers. Le curé de Saint-Eucaire mène à cette occasion une analyse pertinente de la situation en remarquant à raison que cette forme de guerre dépasse de loin la résolution des meilleures places fortifiées et que la cité de Metz n'est qu'une victime de plus de ce type d'exaction⁴⁸. Les routiers de la guerre de Cent Ans savent profiter de façon opportuniste du calendrier agricole et de la vulnérabilité du plat pays pour rançonner les villes les mieux défendues et menacer d'hypothéquer leur survie économique et fiscale. La stratégie employée par ces Compagnies d'aventure semble directement inspirée par la pratique – en temps de guerre – des « *pâtis* » ou « *appatis* », forme de dette ou d'impôt de guerre reposant sur un accord oral ou écrit entre des gens de guerre et une population donnée : en contrepartie d'une contribution en nature ou en espèces plus ou moins régulière, la population est épargnée (voire protégée) par les gens de guerre⁴⁹.

L'expédition menée en 1444-1445 contre Metz par le roi de France Charles VII, allié au duc de Lorraine René d'Anjou, permet de saisir l'importance des vendanges pour la population d'une « ville du vin » (*Weinstadt*) telle que Metz⁵⁰. Charles VII profite de ce conflit pour détourner de son royaume les bandes d'écorcheurs désœuvrées qui composent son armée. Leur présence empêche purement et simplement les vendanges de l'année 1444 dans le Pays messin, alors que celles-ci se révèlent particulièrement prometteuses après plusieurs mauvaises années. Le *Journal* du curé de Saint-Eucaire et la *Chronique* de Jehan

⁴⁶ Alain GIRARDOT, *Le Droit et la terre. Le Verdunois à la fin du Moyen Âge*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992, tome 2, p. 458-459 ; Victor SERVAIS, *Annales historiques du Barrois de 1352 à 1411*, Bar-le-Duc, Contant-Laguerre et C^{ie}, 1863, tome 1, p. 298-309.

⁴⁷ Augustin CALMET (éd.), *Chronique, ou Annales du Doyen de S. Thiébaut de Metz*, col. xxv.

⁴⁸ Augustin CALMET (éd.), *Chronique, ou Annales du Doyen de S. Thiébaut de Metz*, col. xxv : « & ne pouvoient durer Villes ne Forteresses, ne fortes Maixons, desquelz ilz vouloient mettre leur cuer (leur envie, leur résolution), & toutesfoyes ils failloient bien aucune fois. »

⁴⁹ Philippe CONTAMINE, « Rançons et butins dans la Normandie anglaise (1424-1444) », ouv. cit., p. 241-270 ; Philippe CONTAMINE, « Lever l'impôt en temps de guerre : rançons, appatis, souffrances de guerre dans la France des XIV^e et XV^e siècles », ouv. cit., p. 11-39 ; Dominique ANCELET-NETTER, *La Dette, la dîme et le denier. Une analyse sémantique du vocabulaire économique et financier au Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2019, p. 266-267.

⁵⁰ Laurent LITZENBURGER, « Metz, une "ville du vin" confrontée au Petit Âge Glaciaire à la fin du Moyen Âge (vers 1400-1540) », dans Patrick DEMOUY (dir.), *Se nourrir. Pratiques et stratégies alimentaires : les Boissons (Actes du 138e Congrès du CTHS, Rennes, 2013)*, Paris, Éditions du CTHS, 2014, p. 35-50.

Praillon rendent compte du désarroi d'une partie de la population⁵¹. À partir du mois d'octobre 1444, malgré le danger, des ouvriers – hommes, femmes et enfants – réalisent des sorties nocturnes dans les vignes pour vendanger ce qui peut l'être. Les risques qu'ils prennent sont récompensés par des salaires qui atteignent des sommets : les femmes et les enfants gagnent 3 à 5 sous pour chaque hotte rapportée, contre 5 à 10 sous pour les hommes, soit l'équivalent de 2 à 3 fois le salaire journalier en temps normal. Chaque hotte vendue sur le parvis de la cathédrale Saint-Etienne rapporte au moins 10 sous, c'est-à-dire 5 fois le prix habituel. Certains habitants rapportent ainsi plus de 300 hottes, qu'ils n'hésitent pas à aller vendanger dans les vignes de la côte Saint-Quentin, de Saint-Martin-devant-Metz, de Scy, de Lessy, de Longeville ou encore de Plappeville, à une distance qui peut aller jusqu'à 3 ou 4 km des murailles de la cité. La *Chronique* de Praillon montre un gouvernement urbain désemparé, qui n'interdit pas ces sorties mais interpelle les messins aux portes de la cité pour les alerter sur « *le dangier où ilz se mestoient* »⁵², sans véritablement réussir à raisonner ces ouvriers agricoles, ce que la *Chronique en vers*, qui peut être considérée comme une chronique populaire de Metz, rapporte à travers ces mots⁵³ :

*L'hyver estoit si doux sans froid,
Qu'en la sepmaine après les Rois,
On trouvoit au marché par renga
Les tendelins plains de vendenge.
De nuict aloient vendenger,
De jour n'osoient pour le danger,
On ne le deffendoit à nulli,
Qui vendengeoit c'estoit pour luy.*

Selon Jehan Praillon, les écorcheurs tuent à l'occasion de ces sorties 70 hommes et capturent 300 personnes⁵⁴. Ces risques démesurés sont acceptables pour une société urbaine qui cherche à tout prix à éviter une « famine de vin ». Celle-ci survient pourtant durant les

⁵¹ Augustin CALMET (éd.), *Chronique, ou Annales du Doyen de S. Thiébaud de Metz*, col. cviiij ; BM Épinal, Ms. 131, « Chronique de Praillon », f° 271-275.

⁵² BM Épinal, Ms. 131, « Chronique de Praillon », f° 271-274 v°.

⁵³ Augustin CALMET (éd.), *Chronique de la noble cité de Metz. Preuves servant à l'histoire de Lorraine*, dans *Histoire de Lorraine*, tome III de la première réimpression, Paris, Éditions du Palais Royal, 1973, p. cccx.

⁵⁴ BM Épinal, Ms. 131, « Chronique de Praillon », f° 278 v°.

deux années suivantes, faute d'avoir reconstitué les stocks. Ces témoignages expriment l'extrême dépendance de la cité à l'activité viticole, moteur économique et fiscal⁵⁵.

Dans une moindre mesure, de tels épisodes se rencontrent de façon répétée sous la plume des observateurs messins, notamment en 1473, 1476 et 1477, dans le contexte des guerres de Bourgogne, en 1489-1490, dans le cadre du conflit opposant la cité au duc de Lorraine René II ou encore en 1521, lorsque les troupes de François I^{er} et de Charles Quint traversent la région⁵⁶. Pour éviter les conséquences économiques et sociales de ces razzias ou rançonnements, les vendanges peuvent être précipitées, comme le rapporte Philippe de Vigneulles dans son *Journal* au sujet de l'année 1514. Cette année-là, les autorités décident en effet de vendanger dès le 1^{er} octobre, avant que le raisin ne soit arrivé à maturité, par crainte des pillages de la bande armée de Robert de la Marck, de passage dans le Pays messin. Ce choix, dicté par l'urgence, donne des vins de mauvaise qualité et très coûteux, au grand désarroi de Philippe de Vigneulles, lui-même bourgeois et propriétaire de clos de vignes⁵⁷.

Conclusion

En guise de bilan, rançonner les récoltes et les vendanges constitue une forme de guerre qui perdure jusqu'au début des Temps Modernes. En 1517-1518, la bande armée du seigneur et aventurier Pierre Schluchterer et de son allié Franz von Sickingen pille le Pays messin⁵⁸. La *Chronique en vers* exprime à nouveau le désarroi populaire confronté, en 1518⁵⁹, au risque d'une nouvelle vendange empêchée après une année 1517 désastreuse à ce niveau :

*En cel an au mois de Septembre,
Les blans raisins plus jaulnes qu'ambre
Et noirs prests à vendenger,
Furent en grand peril & denger.*

Philippe de Vigneulles, dans son *Journal* comme dans sa *Chronique*, renseigne sur l'émotion populaire qui naît de ce contexte et agite la cité. Les rumeurs sur la guerre et la paix vont bon train et obligent le gouvernement urbain à agir. Finalement, ce dernier, comme il l'a

⁵⁵ Laurent LITZENBURGER, « Metz, une "ville du vin" confrontée au Petit Âge Glaciaire à la fin du Moyen Âge (vers 1400-1540) », ouv. cit., p. 35-50.

⁵⁶ Charles BRUNEAU (éd.), ouv. cit., tome 4, p. 361.

⁵⁷ Henri MICHELANT (éd.), *Gedenkbuch des Metzzer Burgers Philippe von Vigneulles aus den Jahren 1471 bis 1522*, Stuttgart, Gedruckt auf kosten des litterarischen Vereins, 1852, p. 269-271.

⁵⁸ Charles BRUNEAU (éd.), ouv. cit., tome 4, p. 239 ; Henri MICHELANT (éd.), ouv. cit., p. 312.

⁵⁹ Augustin CALMET (éd.), *Chronique de la noble cité de Metz*, ouv. cit., p. cccxxij.

fait quasiment un siècle et demi plus tôt avec Enguerrand de Coucy, décide de se débarrasser des deux chevaliers-brigands en leur accordant une rançon d'une valeur considérable de 24 000 florins du Rhin, afin de permettre aux vendanges d'avoir lieu normalement⁶⁰. Cette somme dépasse le triple des revenus municipaux de l'année 1518⁶¹, ce qui exprime parfaitement le poids économique, social et politique de la viticulture dans la vie de la cité, qui n'hésite pas à s'endetter, comme elle l'a fait en 1365 ou 1375, pour pérenniser cette activité et assurer la paix sociale.

Si le Pays messin constitue l'assise de la richesse de la cité dans les deux derniers siècles du Moyen Âge, ce vaste territoire reste particulièrement exposé aux prédations des troupes de passage ou de ses ennemis. Razzias et rançons constituent une forme de guerre économique dans laquelle la cité est toujours perdante, notamment si ces menaces pèsent au moment clé des récoltes et des vendanges. Le poids économique et fiscal de la viticulture, notamment, motive les acteurs locaux à favoriser, lorsque la vendange approche, la paix ou la trêve à tout prix, une pratique courante qu'Odile Kammerer constate dans l'Oberrhein⁶². Cette vulnérabilité oblige la cité à s'acquitter systématiquement de ces rançons, donnant à voir une inversion symbolique de la devise de la cité : « *Si nous avons paix defor, nous avons paix dedans* ».

⁶⁰ Charles BRUNEAU (éd.), ouv. cit., tome 4, p. 280-281 ; Henri MICHELANT (éd.), ouv. cit., p. 352-353.

⁶¹ Arch. mun. Metz, C.C. 23-III : les revenus de la cité s'élèvent, en 1518, à un peu plus de 8985 livres.

⁶² Odile KAMMERER, *Entre Vosges et Forêt-Noire : pouvoirs, terroirs et villes de l'Oberrhein, 1250-1350*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 191.